## Mes tarifs

- entretien d'information individuel
   45 minutes 50 euros
- séance de médiation sur la base de 60 euros/heure par personne; votre participation individuelle vous sera communiquée lors de l'entretien d'information.
- sur devis pour les médiations successorales, intergénérationnelles, ou les médiations pour des entreprises familiales

Ce coût représente une économie substantielle par rapport à une procédure judiciaire longue et conflictuelle.

Certains contrats d'assurance prévoient des remboursements pour des séances de médiation. Renseignez-vous auprès de votre assureur.

En cas de médiation ordonnée par le Juge, vous pouvez, sous certaines conditions, bénéficier de l'aide juridictionnelle.



"La seule chose que l'on est sûr de ne pas réussir est celle que l'on ne tente pas."

Paul-Emile Victor, explorateur
En 1936, il réalise l'exploit de traverser le Groenland en
traîneaux à chiens.



#### CONTACT



Clémence Carbonell Médiatrice familiale <u>diplômée d'Etat</u> SIRET: 921 365 441

> 61400 Mortagne au Perche à 2h de Paris, 35' de Verneuil-sur-Avre et 20' d'Alençon

Déplacements possibles dans l'Orne et l'Eure, n'hésitez pas à me contacter.

06.37.17.86.40 mediation-familiale-normandie @tutamail.com

∰ mediation-familiale-normandie.fr

Relation bloquée?
Communication
difficile?
Prise de décisions
impossible?



Médiation familiale Normandie



# Qu'est-ce que la médiation familiale?

La médiation familiale est un processus ayant pour objectif la reprise d'un lien apaisé, dans des situations où le conflit a pris le dessus et empêche la prise de décisions.

En médiation, nous allons prendre le temps d'aborder les problèmes liés à un conflit familial. Je m'engage à soutenir chacun dans l'expression de son point de vue, de ses besoins...

L'objectif de la médiation est de reprendre la communication et de réfléchir ensemble à des solutions concrètes, respectant chacun des membres de la famille.

Médiatrice familiale diplômée d'Etat, je vous accompagnerai dans ces échanges, avec neutralité et impartialité.

La médiation est confidentielle.

# Pour qui?

les conjoints (équilibre familial, décisions, difficultés de communication ...)

les ex-conjoints (désaccords liés aux enfants, questions patrimoniales...)

les parents et grands-parents

les fratries (successions difficiles, médiations dans un contexte de dépendance/vieillissement)

les entreprises familiales

..

## **Comment?**

- <u>un entretien d'information, individuel</u>. Nous faisons connaissance et je vous présente les modalités de travail en médiation. Au terme de cet entretien de 45 minutes, vous décidez de vous engager, ou non, dans un processus de médiation.
- entre trois et six séances de médiation, entre vous et la/les personne(s). Une séance dure 1h30. Les séances sont espacées d'environ 15 jours. Il faut compter en moyenne trois ou quatre séances de médiation pour parvenir à un accord, oral ou écrit.

Possibilité de séances par visioconférence si besoin.

